

Conseil municipal du 04 mai 2017 – COMPTE-RENDU

PRESENTS : GABAIL M, BRUZAUD Ch, ROUDET JC, MAUPEU M, CASTAGNE A, LABIT P, TRESCAZES C, SOLOME L, BRUN Y, CAUSSIEU P, LECONTE N.

ABSENTS : RAYNAL JF, ABELARD C, HAURINE N, COMBRE F (pouvoir à MAUPEU M), MINCHELLA F (pouvoir à BRUN Y), FERNANDES D (pouvoir à BRUZAUD Ch).

ORDRE DU JOUR :

- = VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE
- = VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES
- = VOTE DES TAUX DE FISCALITE
- DIVERS

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

En l'absence d'observations de la part des conseillers municipaux, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

DESMAN :

Claude Tescazes rappelle qu'il est regrettable de ne pas pouvoir consulter les documents préparatoires du budget plus en amont. Michel Gabail indique que les budgets primitifs ont été élaborés à la dernière minute du fait d'une transmission plus que tardive des informations concernant la fiscalité par l'Etat ainsi que des informations sur les attributions de compensation de la communauté de communes.

Le budget du DESMAN est voté à 12 voix pour et 2 abstentions (Claude Tescazes et Franck Minchella).

EAU POTABLE :

Une subvention du budget principal vient équilibrer le budget de l'eau potable.

Yvan Brun pose la question du prix de l'eau facturé aux usagers qui serait le plus juste afin de prendre en compte les besoins d'investissement.

Michel Gabail fait remarquer qu'aucun emprunt n'est prévu pour financer les investissements (traitement de la turbidité à Gavarnie notamment). C'est pour cela qu'il faut que le budget principal vienne subventionner ce budget annexe. Si un emprunt est demandé et obtenu, cette subvention d'équilibre n'aura plus lieu d'être.

Par ailleurs, en 2017, la facturation des redevances aux usagers aura lieu plus tôt dans l'année (en 2016 elle n'avait eu lieu qu'à l'automne).

De même la compétence eau potable est une compétence obligatoire de la nouvelle communauté de communes. Elle sera transférée en 2020.

Le budget Eau potable est voté à 11 voix pour, 1 contre (Yvan Brun) et 2 abstentions (Pascal Caussieu et Franck Minchella).

ASSAINISSEMENT :

Yvan Brun souligne le coût de la télétransmission de la station d'épuration de Gèdre. Par ailleurs, il rappelle qu'il est important de désigner un employé spécialisé sur la station d'épuration et de lui proposer un parcours de formation adéquat.

Michel Maupeu rappelle le détail du service de télétransmission qui est proposé par l'entreprise MSE. Il souligne qu'il est important que les techniciens puissent intervenir sur les deux sites. Par ailleurs, il indique que les équipes de Gèdre sont formées régulièrement par MSE sur site.

Michel Gabail indique qu'il est effectivement prévu de désigner un référent et qu'il est souhaité de proposer une démarche de formation.

Yvan Brun indique que plusieurs demandes de raccordement d'installations privées ont été adressées à la mairie. Il souhaiterait que ce point fasse également l'objet d'une discussion en conseil municipal et d'une inscription au budget.

Michel GABAIL indique que ce sujet ne peut être traité par le budget assainissement.

Claude Trescazes indique qu'effectivement le raccordement des installations privées est un problème récurrent sur la commune et qu'il vaut mieux payer une redevance qu'avoir une fosse privée, car l'utilisateur, après avoir financé son installation doit tout de même payer la vidange de sa fosse auprès de la commune, cela constituant une double peine.

Michel Maupeu rappelle qu'un diagnostic du SPANC a été réalisé sur la commune de Gèdre il y a quelques années. Ce diagnostic indiquait que la plupart des installations étaient non conformes. Pour aider à la mise en conformité la commune de Gèdre avait délibéré afin de prendre en charge 25% (plafonné à 1500 €) du coût des travaux dans le cas d'un raccordement au réseau collectif et un service de vidange des fosses a été mis en place par la municipalité (tous les 4 ans), à un coût beaucoup plus attractif que si ce service était réalisé par une entreprise privée puisque correspondant au prix d'un forfait annuel d'assainissement.

Michel GABAIL indique que dans le cadre de la fusion entre Gavarnie et Gèdre, les particuliers de Gavarnie pourront également faire appel au service de la mairie pour vidanger leur fosse, dans les mêmes conditions que pour les habitants de Gèdre.

Par 10 voix pour et 4 abstentions (Pascal Caussieu, Yvan Brun, Claude Trescazes et Franck Minchella), le budget Assainissement est voté.

STATION DE SKI :

Après présentation du détail des opérations par Monsieur le Maire le budget de la station de ski de Gavarnie-Gèdre est voté par 10 voix pour et 4 abstentions (Pascal Caussieu, Yvan Brun, Franck Minchella et Claude Trescazes).

BUDGET PRINCIPAL :

Yvan Brun s'interroge sur la pertinence de l'appellation « Club des sports » concernant l'association du même nom à Gavarnie, ainsi que sur la pertinence du montant de la subvention s'élevant à plus de 8000€/an.

Laurent Solomé, président de cette association, indique que le montant historique de la subvention versée par la collectivité est de 8000€. Qu'une subvention de 4000€ a été versée en 2015, mais que cela était une exception et ne peut pas être pris pour référence. Il rappelle également les différentes activités hivernales et estivales organisées par le club, et les différents trophées remportés par ses équipes, soulignant ainsi l'intérêt de maintenir ce club sur le territoire de la commune.

Pascal Caussieu et Patrick Labit s'interrogent sur la nécessité de maintenir la subvention à la CUMA de Gavarnie. En effet, la CUMA a été récemment dissoute. Le Conseil décide de ne pas verser de subvention en 2017. Michel GABAIL demande à Pascal Caussieu de se renseigner sur le matériel de l'ancienne CUMA, matériel sur lequel la commune de Gavarnie avait des parts.

Le budget principal primitif est adopté par 10 voix pour et 4 abstentions (Claude Trescazes, Yvan Brun, Franck Minchella et Pascal Caussieu).

3. VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Afin de tenir compte de la fusion entre les communes historiques de Gavarnie et de Gèdre et de l'intégration dans la nouvelle communauté de communes, l'Etat a fait une proposition de taux moyens pondérés, qui permettent de ne pas augmenter de façon subite les taux d'imposition sur le territoire de la commune. Un lissage sur douze ans est proposé.

Les nouveaux taux d'imposition sont votés par 11 voix pour et 3 abstentions (Franck Minchella, Claude Trescazes et Pascal Caussieu).

Par 13 voix pour et 1 abstention (Franck Minchella), le lissage sur douze années est voté.

4. AFFECTATION DE L'EXCEDENT DU DESMAN AU BUDGET PRINCIPAL

Par 13 voix pour et 1 abstention (Franck Minchella), le conseil municipal vote pour le transfert de 28 699€ depuis l'excédent dégagé par le budget du Desman vers le budget principal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30